



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 03 SEP. 2026

Nos Réf. : CAB/APH/CF – D-26-019285

Monsieur le Commissaire,

Je vous remercie pour votre courrier du 28 août dernier, ainsi que pour la qualité de nos échanges lors de votre visite en France et de notre rencontre du 16 juin. Je partage pleinement l'exigence qui fonde votre démarche : les personnes âgées accueillies en établissement doivent être considérées, en toutes circonstances, comme des personnes à part entière, titulaires de droits, libres de leurs choix et pleinement associées aux décisions qui les concernent.

Votre courrier porte une attention particulière aux conditions de vie dans les EHPAD, aux moyens humains et financiers qui leur sont consacrés, à l'effectivité des contrôles et à la lutte contre l'âgisme. Ces préoccupations rejoignent très largement celles qui guident l'action que je conduis.

La France compte aujourd'hui près de 7 500 EHPAD et plus de 600 000 places d'hébergement. Je ne méconnais ni les difficultés rencontrées par certains établissements, ni celles auxquelles sont confrontés leurs professionnels. Elles sont réelles. Mais je suis convaincue que nous ne pouvons pas répondre au défi du vieillissement de la population française par la seule addition de mesures sectorielles. Nous devons changer de modèle. C'est le sens de la Mobilisation France Autonomie que j'ai lancée au printemps dernier : préparer notre pays au vieillissement démographique, avec les personnes concernées, les professionnels et les territoires.

Vous soulignez à juste titre l'importance des moyens humains. Depuis le Ségur de la santé, près de 4 milliards d'euros ont été consacrés aux revalorisations salariales dans le secteur, bénéficiant à environ 700 000 professionnels, dont près de 500 000 ont notamment bénéficié de la revalorisation de 183 euros nets mensuels. Plus de 13 500 places supplémentaires de formation aux métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social ont également été créées entre 2020 et 2025. Nous poursuivons cet effort. 4 500 équivalents temps plein supplémentaires sont financés en 2026 dans les EHPAD et nous nous sommes fixé l'objectif de permettre le recrutement de 50 000 professionnels supplémentaires dans les établissements d'ici 2030. Nous devons parallèlement agir sur l'attractivité des métiers et les conditions de travail, notamment par les actions engagées en matière de qualité de vie et des conditions de travail et de prévention de la sinistralité.

La situation économique des EHPAD appelle la même détermination. Ces établissements ont bénéficié ces dernières années d'un soutien exceptionnel sans précédent : 100 millions d'euros en 2023, 200 millions en 2024, puis 300 millions d'euros inscrits en loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, auxquels se sont ajoutées les marges régionales, portant l'effort à plus de 380 millions d'euros. En 2026, une première campagne d'aide exceptionnelle de 85 millions d'euros a déjà été engagée. Au-delà de ces mesures conjoncturelles, nous devons traiter les fragilités structurelles du modèle de financement. C'est pourquoi nous avons engagé, depuis juillet 2025, une expérimentation de fusion des sections « soins » et « dépendance », afin de faire évoluer le modèle de financement des EHPAD. Elle constitue une évolution importante pour rendre le financement plus lisible, plus simple et plus cohérent avec les besoins des résidents et mieux adapté à la réalité du fonctionnement des établissements.

Monsieur le Commissaire aux droits de l'homme

Michael O'Flaherty
Conseil de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex

Adresse postale
14 avenue Dumas
75350 PARIS 13^{SP}

Vous soulignez également l'état parfois préoccupant des bâtiments. Ce sujet a été placé au cœur de l'action engagée depuis le Ségur de la santé. 2,1 milliards d'euros ont été mobilisés entre 2021 et 2024 pour l'investissement dans le secteur, dont 1,5 milliard consacré à l'immobilier et 600 millions au numérique. Près de 49 000 places ont ainsi été créées ou renouvelées. En 2025, 105 millions d'euros supplémentaires ont été délégués pour l'investissement et 95 millions le sont en 2026. Cet effort est indispensable au regard de la situation du parc : plus de la moitié des EHPAD ont été construits avant 2000 et près de 60 % ont plus de trente ans. Il doit désormais être poursuivi en intégrant pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment face aux épisodes de chaleur. Mais notre ambition dépasse la rénovation des murs. Nous souhaitons transformer les EHPAD pour qu'ils deviennent pleinement des lieux de vie et de soins, ouverts sur leur territoire et davantage intégrés aux parcours de vie et d'accompagnement. Des lieux qui répondent mieux aux attentes des personnes âgées, où elles puissent se sentir chez elles, et où les professionnels puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions et avec l'envie d'y travailler.

C'est précisément le sens de leur transformation en Maisons France Autonomie. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de nom. Il s'agit d'accompagner un changement de regard et un changement de modèle : ouvrir davantage les établissements sur leur environnement, développer des tiers-lieux et des activités accessibles aux habitants, diversifier les modalités d'accueil, renforcer les liens avec les acteurs du territoire et faire des Maisons France Autonomie une étape possible d'un parcours de vie plutôt qu'un lieu de rupture avec la vie sociale.

Vous appelez également de vos vœux des contrôles plus fréquents, davantage inopinés et portant plus largement sur les droits et la qualité de vie des résidents. La France a engagé une évolution majeure sur ce point. Une campagne nationale a permis de contrôler l'ensemble des 7 500 EHPAD entre 2022 et 2024, rompant avec une situation antérieure dans laquelle certains établissements pouvaient rester plusieurs années sans contrôle. Cette mobilisation s'est accompagnée d'un renforcement considérable des moyens consacrés à l'inspection. Les contrôles se poursuivent désormais dans le cadre de programmations régionales fondées sur les risques, les signalements et les réclamations. Ils peuvent être annoncés ou inopinés et associent les Agences régionales de santé (ARS) et les Conseils départementaux. L'objectif est de pouvoir concentrer les moyens là où les risques sont les plus importants et d'intervenir rapidement lorsqu'une situation l'exige. Je partage également votre vigilance sur la qualité des évaluations externes. Celles-ci ont été profondément réformées par Haute Autorité de santé (HAS) et portent désormais notamment sur la bientraitance, le respect des droits, la personnalisation de l'accompagnement et la participation des personnes. Elles ne se substituent pas aux inspections et aux contrôles : elles constituent un outil complémentaire d'amélioration continue de la qualité. Depuis 2025, leurs résultats sont rendus publics, renforçant ainsi la transparence à l'égard des résidents et de leurs familles.

Votre troisième remarque rejoint enfin l'une des convictions centrales de la Mobilisation France Autonomie : nous devons changer notre regard sur le vieillissement. Une personne âgée en perte d'autonomie ne peut être réduite à ses besoins de soins ou d'accompagnement. Elle reste avant tout une personne à part entière, libre de ses choix, riche de ses relations sociales et pleinement actrice de sa citoyenneté. C'est pourquoi nous avons renforcé les droits des personnes accueillies en établissement, notamment leur liberté de recevoir les personnes de leur choix, et poursuivons la transformation des conseils de la vie sociale et des modalités de participation des résidents. L'ouverture des EHPAD sur leur environnement, le développement des centres de ressources territoriaux (CRT), la possibilité d'accueillir des animaux de compagnie sous certaines conditions ou encore la création de tiers-lieux répondent à cette même volonté : faire de l'établissement un lieu de vie pleinement inscrit dans la cité.

Au-delà de ces réponses concrètes aux enjeux auxquels sont confrontés aujourd'hui les EHPAD, je souhaite inscrire mon action dans une ambition plus large : mieux accompagner les personnes âgées et leurs proches, anticiper les conséquences du vieillissement de la population, changer le regard de la société sur les personnes âgées et permettre à chacun de choisir, autant que possible, son lieu et son mode de vie. C'est dans cet esprit que j'ai lancé, au printemps dernier, la Mobilisation France Autonomie qui vise à construire, avec les personnes concernées, leurs proches, les professionnels et les territoires, une politique de l'autonomie à la hauteur du défi démographique qui nous attend. Elle s'articule autour de six priorités : mieux connaître et anticiper les besoins liés au vieillissement, promouvoir le vieillissement en bonne santé, valoriser les métiers de l'autonomie, diversifier les lieux et les modes de vie, transformer les EHPAD en Maisons France Autonomie et mieux accompagner les aidants. La Conférence nationale de l'autonomie (CNA), qui se tiendra en octobre prochain, constituera une étape majeure de cette mobilisation. Elle réunira l'ensemble des acteurs concernés (acteurs nationaux et territoriaux, professionnels, représentants des personnes âgées et de leurs proches) afin de partager les transformations déjà engagées et de dégager les priorités et les actions à conduire à court, moyen et long terme. Je souhaite ainsi faire de la CNA un rendez-vous structurant de notre politique de l'autonomie, capable d'inscrire son action dans la durée et de donner un cap au-delà des seuls calendriers politiques.

C'est pourquoi je souhaite que nous passions progressivement d'une politique principalement pensée autour de la prise en charge de la perte d'autonomie à une véritable politique de l'autonomie, qui anticipe le vieillissement, préserve les choix de chacun et permette de vivre chez soi aussi longtemps que possible, tout en garantissant, lorsque l'entrée en établissement devient nécessaire, des lieux de vie dignes, ouverts et respectueux des droits.

Les difficultés qui demeurent sont nombreuses et je ne prétends pas qu'elles puissent être résolues en quelques mois. Mais notre responsabilité collective est de poursuivre cette transformation, en donnant aux établissements et à leurs professionnels les moyens de réussir et en plaçant les personnes âgées elles-mêmes au cœur des décisions. C'est le sens de l'action que nous conduisons et de la Mobilisation France Autonomie que nous avons engagée.

Je vous remercie à nouveau pour votre contribution à ce débat et serai naturellement heureuse de poursuivre avec vous ce dialogue exigeant et constructif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.



Camille GALLIARD-MINIER